



## Commentaires des comptes 2016 (point 4 de l'ordre du jour)

### Remarques générales

Les comptes annuels 2016 se soldent par un excédent de revenus de 1'620 fr. 50. De légers écarts sont apparus pour certains postes budgétaires. Ils sont commentés par la suite.

Pour l'exercice 2016, l'excédent de revenus est moins élevé que prévu, car les charges pour la direction ont été globalement plus élevées par rapport au budget. Afin de pouvoir respecter le budget annuel d'un montant total de 52'000 fr. pour la direction sur l'ensemble de la période de prestations 2016–2019, les moyens à disposition de la direction doivent être employés de manière extrêmement efficace et les charges doivent être maintenues au plus bas.

Le Canton de Berne a participé à hauteur de 40% au frais de la direction et a pris en charge les frais de traduction à 100%. L'organe de vérification mandaté (ROD Treuhandgesellschaft des Schweizerischen Gemeindeverbands AG) effectue la révision des comptes jusqu'à l'Assemblée des délégués et déléguées du 9 mai 2017.

**Le Comité propose à l'Assemblée des délégués et déléguées d'approuver les comptes annuels 2016.**

### Commentaires sur les postes du budget

Pos. 309.300.01 (Indemnités du Comité): comme convenu, la présidence a perçu une indemnité de 1'000 fr. et la vice-présidence de 600 fr. Les membres du Comité ont perçu une indemnité sous forme de jetons de présence d'une valeur de 80 fr. pour leur participation à l'Assemblée des délégués et déléguées, aux quatre séances du Comité, aux entretiens de controlling de cinq institutions culturelles, ainsi que pour l'ensemble des quatre séances des groupes de travail pour l'élaboration du logo et la préparation du site Internet.

Pos. 309.301.01 (Comptabilité): avec 2'353 fr., les charges ont été légèrement supérieures au budget (2'000 CHF). Cela s'explique par le fait que la clôture des comptes 2015 a engendré des charges supplémentaires dues au transfert sur le Syndicat de communes nouvellement créé.

Pos. 309.310.01 (Imprimés, annonces, matériel de bureau): avec 2'602 fr., les charges ont été plus élevées par rapport au budget (1'500 fr.). Cela s'explique principalement par la publication des ordres du jour des assemblées des délégués et déléguées dans huit feuilles officielles au total de la région BBSJB. S'y ajoutent les frais de graphique unique de 556 fr. en rapport avec l'établissement du logo.

Pos. 309.316.01 (Location de salle, location de la technique): Aucuns frais n'ont été produits en 2016, car le Centre culturel Le Royal, où l'Assemblée des délégués et déléguées 2016 a eu lieu, a pu mettre gratuitement à disposition les locaux et les moyens techniques.

309.318.02 (Honoraires de la direction): comme convenu par contrat, la direction a été assurée par BHP Raumplan S.A. (Florian Schuppli) et la CMJB (André Rothenbühler). Les charges de 17'773 fr. ont été légèrement supérieures au budget (16'500 fr.). Cela s'explique principalement par la tenue d'une quatrième séance du Comité en décembre 2016 (3 à 4 séances sont prévues par an). Parmi les tâches principales, on a compté la préparation, la réalisation et le procès-verbal de l'Assemblée des délégués et déléguées et des séances du Comité, l'encadrement des groupes de travail «Logo» et «Site Internet», ainsi que les tâches de coordination et de communication. Les facturations des subventions communales aux institutions culturelles ainsi que l'établissement des comptes annuels ont constitué des tâches supplémentaires pour BHP Raumplan S.A. Les charges se sont réparties comme prévues à 2/3 pour BHP Raumplan S.A. et 1/3 pour la CMJB.



309.318.05 (Controlling/Mandat de prestations): les tâches essentielles ont été la préparation et la participation des codirecteurs aux séances des groupes de travail de l'Office de la culture du Canton de Berne, du CJB et du Service de la culture de la Ville de Bienne pour la préparation des contrats de prestations 2020–2023 et du controlling dès 2017 ainsi que pour l'élaboration d'une stratégie et la préparation d'une procédure de consultation en relation avec la liste des institutions culturelles d'importance régionale 2020–2023. La participation et le procès-verbal des quatre entretiens de controlling à Bienne ainsi que la participation à deux rencontres des délégués culturels du canton de Berne ont constitué d'autres tâches pour BHP Raumplan S.A. (Florian Schuppli). Les charges se sont réparties à environ 3/4 pour BHP Raumplan S.A. et 1/4 pour la CMJB.

## Commentaires du budget 2018 (point 6 de l'ordre du jour)

### Remarques générales

En plus des subventions à verser annuellement aux institutions culturelles selon les contrats de prestations 2016–2019 (pos. 309.364.01), on compte sur des charges totales de 56'000 fr. pour l'accomplissement des tâches du Syndicat de communes. Cela correspond à une hausse du budget de 4'000 fr. par rapport à 2016 et 2017. Cela est dû à l'augmentation des frais de traduction, car le projet de message 2018 pour les contrats de prestations 2020-2023 doit être traduit. Les frais de traduction seront pris en charge à 100% par le Canton de Berne.

### Commentaires sur les postes du budget

Pos. 309.300.01 (Indemnités du Comité): ce poste est augmenté de 1'000 fr. à 7'000 fr. par rapport au budget 2017, car il faut compter sur des séances supplémentaires auxquelles participeront des membres du Comité concernant les entretiens portant sur les contrats de prestations avec les institutions culturelles.

Pos. 309.310.01 (Imprimés, annonces, matériel de bureau): ce poste est augmenté de 600 fr. à 2'100 fr. par rapport au budget 2017, car il faut compter avec des frais de cet ordre pour la publication des ordres du jour des assemblées des délégués et déléguées dans les feuilles officielles de la région BBSJB.

309.318.05 (Controlling/Mandat de prestations): afin de respecter le budget de 12'400 fr., les moyens doivent être employés de manière extrêmement efficace et les charges doivent être maintenues au plus bas. Si nécessaire, il faut recourir aux réserves éventuelles des exercices 2016 et 2017.

Pos. 309.461.02 (Subventions cantonales): Le Canton de Berne participe à 40% aux frais relatifs à l'accomplissement des tâches du Syndicat de communes.

Pos. 309.461.02 (Subventions cantonales, traductions): le Canton de Berne prend intégralement en charge les frais de traduction (10'000 fr.).

Pos. 309.462.01 (Subventions communales): les subventions communales correspondent aux subventions annuelles à verser selon les contrats de prestations conclus avec les institutions culturelles d'importance régionale pour la période contractuelle en cours 2016–2019.

Pos. 309.462.02 (Contributions communales): les contributions communales pour l'accomplissement des tâches du Syndicat de communes sont calculées selon une contribution par habitant de 12,5 ct. x 217'076 habitants (LPFC 2014).

**Le Comité propose à l'Assemblée des délégués et déléguées d'approuver le budget 2018.**